

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

126^e séance / Lundi 9 juin 2026 à 15 h

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Timmy Jutras, président – Conseiller, district du Lac-Beauchamp (n° 16)

Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)

Sonia Ben-Arfa – Conseillère, district de Lucerne (n° 2)

Caroline Chénier – Productrice agricole

Peter Foley – Producteur agricole

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Marco Pilon – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire et programmes, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Mathieu Boissinot – Chef de service, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Roberto Caron – Coordonnateur de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Joely Barlari – Coordonnatrice de projets, planification et mise en valeur du territoire, SUDD

Ressources externes

Aurélie Boyer – Directrice générale, Table agroalimentaire de l'Outaouais

Philippe Duguay – Agent syndical, Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides

ABSENCE :

Membre

Samuel Bertrand – Producteur agricole

SÉANCE PUBLIQUE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 15 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec l'ajout des points suivant aux varia :

- a) Appui de principe au projet Alto et demande de concertation avec les milieux agricoles;
- b) Potentielle reconduction de l'entente de services – L'ARTERRE;
- c) Opportunité de financement – MAPAQ.

3. Période de questions du public

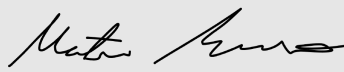
Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

4. Adoption et signature des procès-verbaux des 124^e et 125^e séances tenues les 27 avril et 1^{er} mai 2026

Les procès-verbaux des 124^e et 125^e séances tenues les 27 avril et 1^{er} mai 2026 sont approuvés par les membres et seront signés par le président.

5. Présentation du projet de demande à portée collective des îlots déstructurés à la CPTAQ – Recommandation

Le document *PowerPoint* « Demande à portée collective CPTAQ - Îlots déstructurés » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectif de la présentation;
- Situation à Gatineau;
- Demande à portée collective;
- Parties prenantes;
- Contexte législatif;
- Îlots déstructurés;
- Méthodologie de l'identification des îlots structurés;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On prévoit offrir cette présentation à la Commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH), possiblement en 2027, puisque le sujet des îlots déstructurés ne fait pas partie du plan de travail de cette Commission en 2026;
- Au niveau provincial, la plupart des MRC ont déjà déposé leurs demandes à portée collective. Concernant les MRC de la région de l'Outaouais, seules les MRC des Collines-de-l'Outaouais et du Pontiac l'ont déjà fait. Habituellement, les MRC réfléchissent à leurs demandes à portée collective lors de la révision de leur Schéma d'aménagement et de développement;
- Les propriétaires d'îlots déstructurés n'ont à ce jour pas été informés de la présente démarche. Cependant, cette dernière est inscrite au Schéma d'aménagement et de développement sans échéancier précis, mais le plan d'action 2026-2030 du PDZAA prévoit sa réalisation en 2027;
- On craint que certains propriétaires aient délibérément laissé des îlots se déstructurer au fil du temps, ayant comme objectif d'éventuellement modifier la réglementation pour y permettre les usages résidentiels;
- Pour chaque îlot analysé, il faudra justifier qu'il s'agit bien d'un îlot déstructuré, c'est-à-dire irrécupérable pour l'agriculture. Après l'analyse des îlots, ceux-ci seront présentés au CCA, à la CDTH et au comité de suivi du PDZAA, l'UPA commentera également, et enfin la CPTAQ considèrera tous ces éléments pour décider s'il s'agit bien d'un îlot déstructuré;
- L'expertise de chaque instance sera mise à contribution pour valider le choix des îlots qui devront être analysés et le cheminement du projet;
- On vise le dépôt de la demande à portée collective à la CPTAQ et une première adoption par le conseil en 2028, et une adoption finale par le conseil plus tard en 2028 également.

R-CCA-2026-06-09/04

EN CONSÉQUENCE, Ce Comité recommande au conseil d'autoriser le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) à amorcer la démarche complète d'identification, d'analyse et de dépôt d'une demande à portée collective pour les îlots déstructurés en zone agricole, conformément au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur et à l'Action 4 du Plan d'action 2026–2030 du Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

6. Varia

a) Appui de principe au projet alto et demande de concertation avec les milieux agricoles

Le président propose une recommandation au Comité consultatif agricole, et en fait la lecture. Elle fait écho à la sortie ce matin de différents acteurs, tant du monde agricole que de politiciens provinciaux. Cette recommandation vise à soutenir le projet Atlo et demande officiellement que les enjeux soulevés par les agriculteurs soient considérés.

Par la suite, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On souligne qu'il y a eu plusieurs résolutions en opposition au projet Alto, notamment par des syndicats de l'UPA, pour exiger des consultations plus transparentes avec les milieux concernés;
- On croit que le tracé du projet Alto cicatrisera le territoire, puisqu'il sera clôturé et proposera peu de points de passage;
- Une manifestation aura lieu sur la colline Parlementaire pour s'opposer à la façon qu'est mené le projet Alto actuellement, de l'initiative des syndicats locaux de l'UPA d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Mirabel;
- Une partie du trajet projeté sera du côté québécois, mais il n'empiètera pas sur le territoire agricole de Gatineau;
- Gatineau profitera de ce projet, puisqu'un des trois arrêts sur le tracé initial se situe à Gatineau;
- Des terres agricoles seront coupées en deux, sans aucun accès à l'autre moitié du terrain. On compare cette situation avec la construction de l'autoroute 50. Des propriétaires ont dû vendre une moitié de terrain et réduire la superficie de leur ferme;
- Des municipalités s'opposent au tracé projeté et refusent l'accès aux terres dont elles sont propriétaires;
- Il s'agit d'un projet structurant historique pour la région. On doit considérer le milieu agricole qui ne profitera pas de ce projet et qui sera touché directement. On estime qu'environ 500 fermes seront touchées entre Ottawa et Montréal;
- On demande plus de transparence sur le coût du projet, qui sera assumé par les contribuables;
- Puisque le projet est considéré comme un grand projet, le BAPE ne mènera pas de consultations environnementales;
- Au niveau des expropriations, aucune représentation ne sera possible;
- On souligne des enjeux au niveau du temps et de la largeur du tracé. Certains producteurs agricoles s'exposent à de lourdes pertes sur leurs investissements, puisqu'ils ne savent toujours pas si le trajet passera sur leur terre ou sur la terre voisine. On recommande d'aller plus loin dans le processus de consultation et de détermination de la phase de planification et de localisation du projet.

R-CCA-2026-06-09/05

CONSIDÉRANT QUE le projet Alto vise à améliorer la mobilité ferroviaire à très grande vitesse dans le corridor Québec–Toronto;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de transport collectif structurantes peuvent contribuer à la mobilité durable, à l'aménagement responsable du territoire et au développement économique régional des provinces de Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE la protection du territoire agricole, des activités agricoles et des communautés rurales constitue une priorité pour la Ville de Gatineau, pour les élus de l'Outaouais et le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations des agricultrices, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des municipalités concernées doivent être prises en compte dès les premières étapes de planification;

EN CONSÉQUENCE, le Comité consultatif agricole :

- Appuie le projet Alto comme infrastructure structurante de mobilité durable essentielle, sous réserve d'une planification rigoureuse et respectueuse des milieux agricoles et ruraux;
- Souligne l'importance de limiter les impacts sur les terres agricoles, les activités agricoles, les milieux naturels et la sécurité des déplacements locaux;
- Recommande au conseil municipal de Gatineau de poursuivre ses représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada afin de veiller à ce que les intérêts de l'Outaouais, ainsi que les milieux agricoles, les propriétaires fonciers, les municipalités concernées et les communautés rurales touchées par le projet continuent d'être consultés de façon transparente, soutenue et significative et soient pleinement pris en considération dans l'évolution du projet Alto.

Le vote est demandé : 2 pour, 3 contre, 1 absent.

REJETÉ À MAJORITÉ

b) Potentielle reconduction de l'entente de services – L'Arterre

Une entente de service est en vigueur depuis 2019 entre la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et la Ville de Gatineau pour assurer le service L'ARTERRE aux propriétaires exploitants et non exploitants sur le territoire de Gatineau. L'entente devra être renouvelée pour poursuivre l'accompagnement et le projet sera réalisé en collaboration avec le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO) qui réalise l'accompagnement de la relève non apparentée afin de l'aider à s'établir en agriculture. La TAO a donc envoyé au SUDD une proposition d'entente de service jusqu'au 31 mars 2027. Le tout dans le contexte de la refonte de la gouvernance et des services entre ID Gatineau et le Service de développement économique jusqu'à ce que la Ville reprenne le flambeau du service lorsqu'elle sera prête.

c) Opportunité de financement

On informe les membres qu'il est possible de déposer une demande d'aide financière au « Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région » du MAPAQ, pour des démonstrations à la ferme ou en salle. Les organismes municipaux sont des clientèles admissibles. Il a été entendu dans le chantier de concertation sur la commercialisation du Plan du développement bioalimentaire de l'Outaouais que la TAO remplirait le formulaire pour les MRC rurales de la région, et que les MRC le signeraient et le soumettraient au MAPAQ. Dans l'éventualité d'une réponse positive, les MRC encaisseraient le montant forfaitaire d'aide financière de 2 000 \$, et la TAO facturerait les entités municipales pour réaliser l'activité. Le Service de l'urbanisme et du développement durable a été informé de cette opportunité. On croit que cette activité serait bénéfique et répondrait à des besoins de réseautage et de transfert de connaissances soulevés par les entreprises. On vise donc l'organisation de cinq 5 à 7, soit un par territoire. Le thème de ces 5 à 7 serait la diversification des marchés. Les thèmes de l'agrotourisme, de la commercialisation auprès des commerces de détail et d'autres opportunités pourraient aussi être abordés. Ce serait aussi l'occasion pour les entreprises du territoire de faire du réseautage. L'activité réaliserait une action du PDZAA actualisé, liée à l'action 1.2 de l'objectif 1.2, soit de « Soutenir l'établissement de la relève et le développement d'entreprises agricoles de production, de transformation et de commercialisation ». Des objectifs spécifiques de cette action indiquent que la Ville doit assurer des services adaptés aux besoins de la relève et des entreprises, et assurer un accompagnement au démarrage et au développement des entreprises, notamment en lien avec la commercialisation des produits bioalimentaires.

On demande une recommandation du Comité en soutien à cette opportunité de financement du MAPAQ, et pour la potentielle reconduction de l'entente de services pour L'ARTERRE. Pour l'opportunité de financement du MAPAQ, comme il s'agit que de 2 000 \$, on ne croit pas qu'une recommandation soit nécessaire. Pour la reconduction de l'entente de service pour L'ARTERRE, on propose aux membres de leur envoyer une proposition de recommandation par courriel, pour présentation à la séance du conseil du 7 juillet 2026. Pour que la recommandation soit

applicable, il faudra qu'un minimum de quatre membres réponde à la proposition par courriel (quorum), et que la majorité soit en faveur. Les membres sont d'accord avec cette proposition.

7. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 06.